



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de CHF 3'479'336.- pour la suite de la réfection des infrastructures de la piscine et la modernisation des équipements du camping

Vallorbe, le 9 juin 2022 / CL / SC / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique des sites de la piscine et du camping

Au vu de la nouvelle législature, il est utile de rappeler ci-après les faits historiques saillants relatifs à la piscine et au camping.

En 1930, suite à une interpellation au Conseil communal concernant la construction d'une piscine à Vallorbe, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs pour esquisser un projet au Grand Morcel. Ce projet n'a jamais été développé.

En 1951, une association voit le jour sous l'impulsion de vallorbiers dynamiques qui souhaitent offrir une nouvelle attraction et un nouveau bien-être pour les habitants du village. L'« Association des Amis de la Piscine de Vallorbe » (AAPV) est créée ; l'inauguration de la piscine a lieu en juin 1953 avec une eau à 15°. Quant au camping actuel, il ouvre ses portes en 1970.

En 1987, les locaux de service, buvette, vestiaires et local de caisse construits à l'origine en bois et devenus trop vétustes, sont remplacés par de nouvelles constructions « en dur ».

En 1994, après 42 ans de service, une grande réfection s'avère nécessaire : pose d'un revêtement en liner PVC dans les bassins, nouvelle pataugeoire, installation d'un toboggan et surtout, système d'échangeur de chaleur relié aux Usines Métallurgiques de Vallorbe permettant un chauffage de l'eau du premier au dernier jour d'exploitation. Cette grande réfection triple les entrées à la piscine, ce qui oblige les exploitants à revoir le concept de gestion et de sécurité.

En 2002, un tuyau d'évacuation des eaux usées crée des soucis d'infiltration sous le liner. Des travaux ont lieu et un nouveau système de filtration est installé afin d'être conforme aux exigences légales.

En 2008, de nouvelles directives en matière de traitement de l'eau obligent l'AAPV à installer un nouveau système de filtration. La Commune est sollicitée pour le cautionnement d'un prêt LIM à hauteur de CHF 300'000.- ainsi que pour une prise en charge des coûts d'amortissement du prêt bancaire à hauteur de CHF 350'000.-.

Rénovation du toit et des douches du bâtiment principal du camping en 2014.

En 2016, le comité de l'AAPV contacte la Municipalité car le droit de superficie dont elle bénéficie doit être reconduit, sans quoi le prêt bancaire devra être remboursé au 30 novembre 2016. Dans le cadre des discussions, il apparaît également que de nouveaux travaux sont nécessaires à court terme, notamment parce que le liner laisse échapper de fortes quantités d'eau et que le système de filtration de 2008 ne donne pas satisfaction. Le comité bénévole ne pouvant plus endosser la responsabilité de nouveaux prêts financiers, la Municipalité décide alors de proposer au Conseil communal la création d'une société anonyme en charge de la gestion des sites de la piscine, du camping ainsi que de la patinoire et d'assurer le financement des travaux d'assainissement de ces lieux d'accueil, de sports et de loisirs.

En 2017, le Conseil communal donne son accord quant à constitution de la société « Sports et loisirs de Vallorbe SA ».

En 2022, au camping, deux bornes de distribution électrique ont été installées et une canalisation posée dans le terrain en vue de la mise en place ultérieure d'un wifi. Une partie du bloc sanitaire (devenu presque insalubre) à proximité de l'entrée côté Est a également été rénovée. Ces travaux ont dû être effectués quasiment « en urgence » et il est prévu qu'ils soient financés par le budget de fonctionnement annuel de la société si le présent préavis n'est pas accepté par le Conseil communal.

Objet du préavis n° 10/22

Le 18 juin 2018, le Conseil communal a accepté le préavis n° 05/18 d'un montant de CHF 1'031'000.- en faveur de l'assainissement des infrastructures de la piscine.

Les travaux prévus dans ce préavis consistaient à :

- 1) modifier l'installation de filtration ;
- 2) changer le liner du bassin ;
- 3) remplacer les dalles par des éléments drainant autour du bassin ;
- 4) installer un nouveau toboggan avec deux tubes ;
- 5) modifier le pédiluve (remplacement des douches et adaptation de l'accès aux personnes à mobilité réduite) ;
- 6) mettre aux normes les barrières de séparation des bassins ;
- 7) changer partiellement la clôture séparant la pelouse des bassins ;
- 8) créer une nouvelle pataugeoire avec un système de filtration indépendant et de toilettes à proximité ;
- 9) remplacer les casiers des vestiaires ;
- 10) changer le store de la buvette.

En débutant les travaux liés à l'assainissement des bassins, il a été constaté que les installations « vieillissantes » de la piscine nécessitaient des travaux beaucoup plus importants qu'envisagés par la première étude établie en vue du préavis n° 05/18 et qu'il serait impossible d'effectuer tout ce qui avait été prévu dans le cadre du crédit alloué par le Conseil communal. Le manque de plans des ouvrages réalisés depuis la construction de la piscine et surtout l'état des installations plus catastrophique qu'imaginé, découvert lors des sondages au début des travaux, ont engendré cette situation. Afin de respecter le crédit accordé, le Conseil d'administration de la Société a alors décidé de ne réaliser principalement que des travaux indispensables dans le but de garantir l'ouverture de la piscine, d'assainir la pataugeoire et de demander à la Commune un nouveau crédit pour terminer ce qui avait été prévu.

A ce jour, les points 8) 9) et 10) soit la création de la nouvelle pataugeoire (sans les toilettes) avec un store d'ombrage, le remplacement des casiers des vestiaires et le changement du store de la buvette ont été entièrement réalisés. En ce qui concerne le point 1), des dysfonctionnements inquiétants de l'installation de distribution d'eau ont engendré un remplacement d'urgence provisoire de certains éléments hydrauliques. L'étanchéité du bac tampon enterré entre le local de filtration et le bassin ainsi que l'étude par caméra pour analyser l'état des conduites existantes ont également été effectués. Les autres points (2-7) n'ont pas été réalisés.

C'est la raison pour laquelle la poursuite des travaux a été interrompue à ce stade tel qu'annoncé au Conseil communal en fin d'année 2019. Le montant dépensé à ce jour s'élève à CHF 800'222.78. Le préavis 05/18 est ainsi provisoirement clos.

Une nouvelle étude a été demandée pour la suite des rénovations susmentionnées au bureau Jenzer & Partners SA qui est à l'origine de la construction de la plupart des piscines publiques en Suisse. Cette étude nous permet la présentation de ce nouveau préavis.

En marge de la suite de la réfection des infrastructures et compte tenu de la situation de plus en plus tendue sur le marché de l'énergie, la Municipalité souhaite profiter de ce préavis, conformément à la politique menée jusqu'à présent, pour poursuivre l'utilisation d'énergies renouvelables en ce qui concerne les installations de chauffage. Actuellement, l'eau du bassin est tempérée via un échangeur de

chaleur installé sur des conduites provenant des Usines Métallurgiques de Vallorbe (UMV). Grâce à un système de comptage, l'entreprise refait chaque année les frais induits (consommation de gaz, frais de maintenance et de mise à disposition de l'installation) par le chauffage de l'eau de la piscine à la SA Sports et Loisirs de Vallorbe. Désirant s'affranchir le plus possible de l'utilisation d'énergies fossiles, la Municipalité propose au Conseil communal d'utiliser une grande partie de l'énergie électrique produite par les quelques 1'165 m² de panneaux solaires installés sur le toit de la halle des fêtes pour chauffer, via une pompe à chaleur (PAC), l'eau de la piscine ainsi que l'eau sanitaire des vestiaires et des locaux annexes. Pour ce faire, une nouvelle liaison électrique serait installée entre la halle des fêtes et la piscine. Actuellement, l'énergie produite à la halle des fêtes est renvoyée (vente) sur le réseau public. L'installation existante étant en bon état, les canalisations reliées aux UMV resteraient toutefois utilisables en cas de besoin. Ainsi, Vallorbe disposerait d'une piscine chauffée avec de l'énergie renouvelable.

De plus, il est prévu l'acquisition et la mise en place d'une couverture thermique du bassin permettant de réduire également de manière significative la déperdition de chaleur ainsi que l'évaporation d'eau.

Financièrement parlant, grâce à ces deux actions, les coûts d'exploitation annuels en matière de chauffage diminueraient drastiquement permettant ainsi d'amortir les frais engendrés par ces travaux spécifiques en une douzaine d'année.

Afin d'éviter de devoir solliciter encore une fois le Conseil communal à court terme, la Municipalité lui demande également de bien vouloir lui accorder un montant en vue de la modernisation des équipements du camping. Il s'agit :

- de la poursuite de la rénovation du bloc sanitaire à proximité de l'entrée côté Est et du remplacement du chauffe-eau (déjà hors service) par l'installation de conduites d'eau chaude depuis ce bâtiment jusqu'à la chaudière du bâtiment principal ;
- de la mise en place de tableaux de distribution électrique sur la surface de camping ;
- du renforcement du réseau wifi existant ;
- de la pose d'une caméra de surveillance vers l'entrée principale ;
- de l'échange de la borne « Euro-Relais » vétuste.

Il est à relever que le camping rencontre de plus en plus de succès depuis la pandémie avec une forte augmentation des nuitées et une année record en 2021. Grâce à sa hausse de fréquentation, le camping tend de plus en plus vers son autofinancement.

De plus, une borne électrique pour recharger les voitures sera installée, en partenariat, dans l'enceinte du camping.

Descriptif des travaux prévus

Les travaux envisagés sur le site de la piscine sont les suivants :

- a) modification de l'installation de filtration et du bâtiment des filtres ;
- b) réfection du bassin ;
- c) remplacement du revêtement autour du bassin ;
- d) installation d'un nouveau toboggan ;
- e) création de toilettes pour enfants à proximité de la pataugeoire ;
- f) modification du pédiluve (remplacement des douches et adaptation de l'accès aux personnes à mobilité réduite) ;
- g) mise aux normes des barrières de séparation des zones du bassin ;
- h) mise en place d'une couverture thermique du bassin ;
- i) changement partiel de la clôture séparant la pelouse du bassin ;
- j) installation d'une pompe à chaleur ;
- k) alimentation électrique de la pompe à chaleur depuis l'installation de panneaux photovoltaïques de la halle des fêtes.

et sur le site du camping :

- l) suite de la rénovation du bloc sanitaire à proximité de l'entrée côté Est, nouvelle alimentation en eau chaude des douches et lavabos depuis le chauffe-eau du bâtiment principal ;
- m) pose de tableaux de distribution électrique ;
- n) renforcement du réseau wifi et pose d'une caméra de surveillance ;
- o) remplacement de la borne « Euro-Relais ».

Coûts des travaux

Les coûts, toutes taxes comprises, se présentent comme suit :

Piscine :

a) modification de l'installation de filtration et du bâtiment	CHF	1'154'506.-
b) réfection du bassin	CHF	789'917.-
c) remplacement du revêtement autour du bassin	CHF	64'620.-
d) installation d'un nouveau toboggan	CHF	336'000.-
e) création de toilettes pour enfants	CHF	27'040.-
f) modification du pédiluve	CHF	20'770.-
g) mise aux normes des barrières de séparation des zones du bassin	CHF	21'540.-
h) mise en place d'une couverture thermique sur le bassin	CHF	140'000.-
i) changement partiel des clôtures	CHF	35'770.-
j) installation d'une pompe à chaleur	CHF	140'010.-
k) alimentation électrique de la pompe à chaleur	CHF	137'468.-
honoraires et taxes	CHF	306'275.-
divers et imprévus	CHF	158'696.-
Total :	CHF	3'332'612.-

Camping :

l) rénovation du bloc sanitaire :		
- électricité	CHF	6'431.-
- maçonnerie-carrelage-peinture	CHF	34'103.-
- installation sanitaire	CHF	17'076.-
- portes	CHF	19'655.-
- nouvelle alimentation en eau chaude	CHF	13'300.-
m) pose de tableaux de distribution électrique	CHF	24'820.-
n) renforcement du réseau wifi et installation d'une caméra	CHF	6'000.-
o) remplacement de la borne « Euro Relais »	CHF	12'000.-
divers et imprévus	CHF	13'339.-
Total :	CHF	146'724.-

TOTAL GENERAL CHF **3'479'336.-**

Les services communaux seront en outre appelés à fournir certaines prestations de main d'œuvre.

Montage financier

Ces travaux ne bénéficient malheureusement d'aucune subvention cantonale. Des demandes sont en cours auprès de la fondation du parrainage suisse pour les communes de montagne (« Patenschaft Berggemeinden ») et auprès de la « Fondation Actif ! » de VOénergies.

Planification des travaux

Sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil communal, il est prévu que les travaux aient lieu à la piscine de la fin de la saison 2023 au printemps 2024. Les travaux au camping pourraient être entrepris dès l'automne 2022.

Conclusion

La Municipalité estime que si la Commune désire maintenir le site de la piscine en activité et pouvoir offrir un accueil convenable aux touristes de passage dans notre camping, il est indispensable que les travaux susmentionnés soient effectués afin de disposer d'infrastructures durables et attrayantes. Le chauffage de l'eau de la piscine via une énergie renouvelable, outre les économies réalisées en matière de frais d'exploitation, donnera une image positive de l'intérêt porté par notre collectivité à sa responsabilité environnementale.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter le texte ci-après :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 10/22 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 3'479'336.-, sous déduction d'éventuelles subventions, sous la forme d'un prêt sans intérêt au profit de la Société "Sports et loisirs de Vallorbe SA" afin de réaliser les travaux décrits dans le présent préavis ;
2. d'accepter que ce prêt, porté comme nouveau compte au bilan, soit amorti en 30 ans sous forme d'abandon de créance.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Municipaux délégués : Monsieur Stéphane Costantini, syndic ; Madame Christine Leuenberger, municipale des sports ; Monsieur Christophe Maradan, municipal des eaux